

<https://elbeuf.circonscription.ac-normandie.fr/spip.php?article341>



Note de Service n°7 : PPCR 2018/2019

- Direction - PPCR -

Date de mise en ligne : dimanche 9 décembre 2018

Copyright © Éducation Nationale Elbeuf - Tous droits réservés

Article republié en octobre, mis à jour au 9 décembre 2018

Rendez-vous de carrière : mode d'emploi

Une évaluation renouvelée, une carrière accompagnée avec des rendez-vous de carrière à des moments clés de son parcours professionnel

La réforme de l'évaluation mise en œuvre à la rentrée 2017 comprend un accompagnement tout au long du parcours professionnel et des rendez-vous de carrière, moments privilégiés d'échange sur les compétences acquises et sur les perspectives d'évolution professionnelle. Elle concerne les personnels enseignants et d'éducation, ainsi que les psychologues de l'Éducation nationale.

Ce qu'il faut retenir de la réforme de l'évaluation

L'affirmation du principe de l'accompagnement continu tout au long de la carrière, lequel constitue une opportunité pour :

- favoriser le développement personnel et professionnel des agent.e.s
- permettre à chacun de donner une orientation dynamique à sa carrière.

L'accompagnement peut être soit individuel, soit collectif.

La fin de la notation et des trois cadences d'avancement au profit de nouvelles modalités d'appréciation de la valeur professionnelle.

Trois rendez-vous de carrière sont instaurés pour apprécier la valeur professionnelle :

- 1^{er} tous les enseignants ayant entre 12 et 24 mois d'ancienneté dans l'échelon 6 dans l'année auront un rendez-vous de carrière (1^{re} accélération) ;
- 2^e tous les enseignants ayant entre 18 et 30 mois d'ancienneté dans l'échelon 8 dans l'année auront un rendez-vous de carrière (2^e accélération) ;
- 3^e tous les enseignants ayant entre 12 et 24 mois d'ancienneté dans l'échelon 9 dans l'année auront un rendez-vous de carrière (passage à la hors-classe) ;

Les rendez-vous de carrière donnent lieu à l'élaboration d'un compte rendu. Plusieurs modèles de compte rendu sont prévus réglementairement pour tenir compte des différentes situations professionnelles.

En annexe :

- Note de service de l'IEN (janvier 2018) toujours en vigueur
- Sur le site du ministère de l'éducation nationale vous pourrez accéder aux différents guides évoqués dans la note de service précitée.

Lien :

<http://www.education.gouv.fr/cid118572/rendez-vous-de-carriere-mode-d-emploi.html>

Pour toute précision, n'hésitez pas à contacter l'inspecteur de circonscription.



4 rendez-vous de carrière, des accélérations possibles et de nouvelles perspectives

- ✓ À deux reprises, à la suite de rendez-vous de carrière, je peux bénéficier au 6^e et/ou au 8^e échelon d'une accélération de ma carrière en classe normale d'une année.
- ✓ À la suite d'un autre rendez-vous autour de 20 ans de carrière, je peux accéder à la hors-classe à un rythme reconnaissant mon parcours et mon engagement professionnels. Je terminerai à un indice plus élevé qu'aujourd'hui.

Carrière rénovée en classe normale
d'un personnel enseignant, d'éducation
ou d'orientation-psychologue



- ✓ À partir de septembre 2017, je peux accéder à la classe exceptionnelle. Cette perspective est abordée lors du dernier rendez-vous au cours de la hors-classe. L'accès à la classe exceptionnelle me permettra d'atteindre la hors-échelle A (hors-échelle B pour les agrégés), prioritairement si j'ai exercé en éducation prioritaire ou si j'ai occupé des missions ou des responsabilités particulières, pendant au moins 8 ans.